

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 juillet 2021</p>

L'an deux mil vingt et un, le 6 juillet 2021 à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques TAVEAU, Maire.

Affiché le 01/07/2021

Présents : Mr Jacques TAVEAU, Mr Claude MANCEL Mme Mélanie VINCENT, Mme Marie-Françoise LELEU, Mme Valérie UYTTERSROT, Mme Aurélie DELCURE, Mme Vanessa FRERE, Mr Florian DECOURT, Mr Lucien MONARD, Mr Valentin FLORIN.

Absente excusée : Mme Caroline DEFFONTAINES pouvoir donner à Mr Jacques TAVEAU

Secrétaire de séance : Mme Vanessa FRERE

Nombre de Membres : En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10 et un pouvoir

Lecture du compte rendu de la réunion précédente 13 avril 2021 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1) **Délibération SMTCO**

Mr le Maire explique que le conseil municipal doit délibérer sur la mise en place de la compétence mobilité par la CCOP : objectif adhésion au syndicat de transport de l'Oise.

Mr Le Maire précise que l'adhésion est gratuite.

Nous avons la délibération :

Par délibération du 03/12/2020, le Conseil Communautaire a approuvé l'exercice par la Communauté de Communes de l'Oise Picarde de la compétence mobilité en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), conformément à l'article L.12311 du code des transports.

Dans le cadre de cette compétence, il est proposé d'adhérer au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO).

Ce syndicat regroupe les autorités publiques organisatrices de la mobilité et permet de coordonner les réseaux de transport en commun dans l'Oise (trains régionaux, cars interurbains régionaux, bus urbains, transports à la demande).

Le développement de l'usage des transports collectifs dans un contexte de renchérissement du prix des carburants, de protection de l'environnement et de développement durable, constitue également un objectif du syndicat.

Les missions dévolues au SMTCO sont les suivantes :

- Coordonner les services de transports en commun organisés par les différentes autorités organisatrices de la mobilité, dans un but d'intermodalité (correspondances horaires optimales entre train / car / bus, continuité des réseaux dans l'intérêt des usagers) ;

- Assurer la mise en place et le fonctionnement d'une centrale d'informations voyageurs multimodale complétée d'une centrale de réservation pour les services de transport à la demande et d'une centrale de covoiturage ;
- Favoriser la création d'une tarification coordonnée et des titres de transports uniques ou unifiés, dans un souci de simplification pour l'utilisateur et de tarifs plus attractifs ;
- Subventionner la mise en place d'une offre complémentaire de transports collectifs (nouvelles dessertes, renforcement des fréquences) pour répondre aux besoins de déplacement des populations ;
- Agir pour le développement et la mise en œuvre des coopérations avec les régions, départements et communes limitrophes ou leurs établissements publics compétents en matière de transports collectif et de mobilité.

Le budget du SMTCO est alimenté par une ressource propre prévue par la loi du 13 décembre 2000 dite loi SRU : le versement mobilité additionnel auquel sont assujettis tous les employeurs publics ou privés d'au moins onze salariés. Seules les collectivités ou EPCI ayant la compétence « Mobilité » en tant qu'AOM peuvent adhérer au SMTCO (l'adhésion est gratuite).

Le syndicat mixte est géré par une assemblée délibérante : le comité syndical, composé d'élus locaux représentant les collectivités locales et établissements publics intercommunaux adhérents. Des instances consultatives sont prévues pour représenter les usagers, les transporteurs, les acteurs économiques et sociaux locaux par bassin de vie.

Chaque AOM reste compétente pour l'organisation des transports collectifs et de la mobilité relevant de son ressort territorial. Le SMTCO n'intervient que sur les « plus » destinés à favoriser le développement des transports en communs et leur intermodalité.

Le conseil communautaire, dans sa séance du 21 juin dernier, a décidé par 59 voix « pour » d'adhérer au SMTCO en demandant aux communes de bien vouloir, dans un délai de 3 mois, soumettre cette adhésion à leur conseil municipal et ainsi de modifier ses statuts.

Il vous sera proposé d'accepter l'adhésion de la CCOP au Syndicat Mixte des Transports Collectif de l'Oise, et de voir ainsi les statuts de la CCOP modifiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 Voix « pour » et 0 Voix « contre », et 0 Abstention(s), accepte que la CCOP adhère au SMTCO.

2) PLU

Mr le Maire explique que la Préfecture nous demande de prendre différents arrêtés :

Les arrêts sont :

- Pour le classement de la CHAPELLE comme monument historique
- Les servitudes d'Utilité Publique autour du faisceau hertzien entre les stations, Périmètre de sécurité autour du château d'eau de Warmaise. Ce périmètre est en zone rouge non constructible. En Zone bleu aucun dépôts de carburant, transports de produits de nature à polluer les eaux, pas de cimetière, pas de décharge, plan d'épandage, rejet dans les eaux souterraines.
- Et le captage d'eau

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à prendre ces arrêtés.

3) Eoliennes

Les entreprises doivent prendre contact avec les conseillers municipaux pour les convaincre du projet. Ces entreprises cherchent un accord avec la commune, Le conseil municipal ainsi que les administrés n'approuvent pas du tout l'installation d'éoliennes sur le territoire de Chepoix.

Le conseil municipal souhaite prendre une délibération refusant de voir les éoliennes sur le territoire.

Le conseil municipal souhaite prendre une délibération refusant toutes études et le démarchage sur le territoire de Chepoix.

Les communes ont un droit de véto qui doit être pris en compte.

Les communes voisines ont pris une délibération refusant la présence des éoliennes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal refuse à l'unanimité toute étude et démarchage sur le territoire de Chepoix,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal refuse l'installation d'éoliennes sur le territoire de Chepoix.

4) POINTS TRAVAUX

Mr Le Maire explique que des demandes de subventions ont été demandées auprès du département et de la région pour les travaux de la place.

Les travaux vont commencer sur la place du 11 nov.

Les travaux des canalisations principales de la rue Roland Mariage ont été fait en 1990 donc pas de travaux à prévoir.

Une demande de subvention pour déplacer la borne à incendie devant le puit va être faite.

Une demande de subvention pour la rénovation a été faite pour le puit et le monument aux morts à la CCOP et à la région, celles-ci ont été acceptées.

Il faut prévoir un curage de la mare et des travaux pour la refaire et la sécuriser. C'est une mare tampon, pas une réserve d'eau.

5) PERISCOLAIRE 2021/2022

Mr le Maire annonce les chiffres de la rentrée scolaire. 19 élèves quittent le groupement pour le collège.

Il y a 10 entrées tout niveau dans le groupement. On note qu'on est à la limite de fermeture d'une classe. Pour les années à venir si le nombre d'élèves continuent de baisser il y aura fermeture d'une classe.

Le périscolaire du mercredi se fera à la rentrée à Bacouël.

Une enquête auprès des parents d'élèves pour connaître le nombre d'inscription éventuelle a été lancé courant mai-juin. Le retour (10 familles) ne permet pas l'ouverture du périscolaire à CHEPOIX.

Après une étude des coûts, il est plus rentable pour le RPI de centraliser le centre de loisir à Bacouël. (7500 euros pour Chepoix seul contre 4400 euros pour Chepoix -Bacouël)

Il est prévu de faire le test sur une année pour voir le fonctionnement et la rentabilité du projet.

Un courrier sera adressé aux familles pour les informer de la possibilité d'inscrire les enfants pour la rentrée 2021/2022

Mr le Maire explique que le centre social a changé de prestataire pour la cantine. Il s'agit de Cuisine concept à Breteuil qui a été sélectionné et fournira les plateaux pour 0.50 cts de plus.

Les plats seront livrés dans des contenants en inox et plus du tout du plastique jetable. Il sera donc nécessaire d'investir dans l'achat d'un lave-vaisselle professionnel. Coût estimé 3000€.

6) CEREMONIE DU 14 juillet 21

Du fait du développement de l'épidémie et du variant Delta, le conseil municipal décide d'annuler les festivités et le feu d'artifice du 14 juillet.

La cérémonie aux monuments aux morts aura lieu à 10h.

Mr Le Maire se charge d'annuler le feu d'artifice et les différents prestataires.

7) QUESTIONS DIVERSES

Mr Mancel soulève une altercation concernant le ménage, à la salle des fêtes suite à des remarques faites par les agents du périscolaire. Mme Vincent précise, que chaque fois que la salle est louée, les agents du périscolaires se plaignent. Un agent de ménage extérieur professionnel a été recruté mais les plaintes continuent.

Mme Delcure propose une réflexion sur la mise en place d'une nouvelle convention avec le centre social.

Retour positif sur la soirée animation « la ville à joie » les personnes ont été content de cette soirée et de se retrouver. Un encart dans le journal sera mis sur cette évènement avec des photos

Mr Decourt propose une page La mémoire de Chepoix dans le journal. Il se propose de rencontrer les seniors du village et d'échanger sur une partie de l'heure histoire à Chepoix.

Mr Decourt propose aussi de mettre en place un échange intergénérationnel avec les enfants du village, il propose une journée de nettoyage en septembre des rues du village (voir une partenariat avec le centre E.leclerc (24/25/9/2021))

Une séance de cinéma prévu avec le ciné rural le 31/8/2021

Mme Uystterprot souligne qu'il y a toujours des problèmes de chien errant et souvent le même qui erre dans la commune.

Mr Mancel explique la mise en place du nouveau but de foot risque de poser un problème

Mr Boutin demande qu'un filet de sécurité soit mis en place pour éviter que les ballons se retrouvent sur sa propriété et que les enfants se blessent en essayant de les récupérer.

Mr Mancel demande des arrêtés contre déjections canines et pour que les jeunes ne soient plus au pré vert à partir de 22h.

Levée de séance 20h43